

Obligations « Financité 2025-2030 » émises par Financité

Fiche d'informations obligation

1. Nature de l'investissement

En achetant ce produit d'investissement, qui est une obligation, l'investisseur se prête de l'argent à l'émettrice, Financité, qui s'engage à rembourser le capital investi (sans frais) à l'échéance finale et à payer un coupon unique à la date d'échéance. En cas de défaut (par ex. faillite) de l'émettrice, l'investisseur se risque de ne pas récupérer les sommes auxquelles il ou elle a droit et de perdre l'argent investi.

Émettrice :	Financité, A.S.B.L.
Montant des coupures :	100 €
Durée :	5 ans
Prix d'émission :	100 %
Période de souscription	Entre le 20 et le 30 novembre 2025
Date d'émission et de paiement :	1er décembre 2025
Date d'échéance :	1er décembre 2030
Droit au remboursement à 100 % du capital investi à l'échéance, sauf en cas de faillite ou de défaut de paiement.	

2. Politique d'investissement

Possibilité de remboursement anticipé : non	
Coupon	unique à la date d'échéance
Rendement actuariel brut (avant précompte mobilier)	2,60 %
Rendement actuariel net (après précompte mobilier)	1,82 %
Statuts des obligations :	aucune subordination juridique ou de fait

3. Description et but de l'offre

Montant minimum de l'offre :	n.a.
Montant maximum de l'offre :	420.000 €

Affectation du produit par l'émettrice :	Gestion de la dette de l'association. La souscription des obligations « Financité 2025-2030 » permettra à l'association de gérer de manière optimale sa trésorerie courante.
Remboursement de l'obligation :	Le remboursement de l'obligation se fera par refinancement ; l'objectif pluriannuel de l'association est de réduire son endettement à raison de 2,5 % / an, en sorte qu'elle ne prévoit pas d'émettre d'autres obligations en 2025 et 2026 nonobstant le remboursement d'anciennes obligations venant à échéance durant la même période pour un montant total de 471.800 €.
Allocation en cas de sursouscription :	Financité répartira les obligations entre les souscriptions en fonction de leur date en commençant par les plus anciennes.

4. Description et chiffres-clés de l'émettrice

Brève description de l'émettrice et de ses activités (objet social, historique, activités...)		
Comme précisé dans l'article 2 de ses statuts, Financité est un mouvement pluraliste dont le but désintéressé est de développer la recherche, l'éducation et l'action en matière de finance responsable et solidaire afin de contribuer à une société plus juste et plus humaine. Les statuts, la liste des personnes morales et associations de fait membres de Financité ainsi que la liste des administrateurs et administratrices sont disponibles sur le site internet www.financite.be. La S.R.L. Christophe Remon, nommée Commissaire par l'assemblée générale de Financité et représentée par Christophe Remon, Réviseur d'Entreprises, a fourni le 2 mai 2025 une opinion sans réserve des comptes annuels de Financité pour l'exercice clos le 31 décembre 2024. Dans cette attestation, le Commissaire a exprimé l'opinion suivante : « A notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'association au 31 décembre 2024, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique ».		
Chiffres-clés de l'émettrice :		
		2024 (en €)
Bilan	Capitaux propres ou fonds social	128.739,06
	Endettement	1.422.114,45
Compte de résultat	Ventes et prestations	1.994.357,95
	Coût des ventes et des prestations	(1.981.520,92)
	Produits financiers	36.936,60
	Charges financières	(27.930,76)
	Produits exceptionnels	0
	Charges exceptionnelles	0
	Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	21.821,59

5. Durée

Durée de l'investissement :	5 ans
Possibilité de remboursement anticipé :	non
Possibilité de sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur :	Financité ne s'engage pas à racheter le produit d'investissement.

6. Risques de l'investissement

Risque de crédit : Le ratio de solvabilité (montant de fonds propres divisé par le total du bilan) permet d'estimer la proportion des fonds propres par rapport aux fonds étrangers.	Le ratio de solvabilité est de 8,30 % au 31 décembre 2024.
Risque de liquidité : Le ratio de liquidité général (actifs circulants divisés par dettes à court terme) permet d'estimer la capacité de la structure à régler ses dettes à court terme.	Le ratio de liquidité est de 1,34 au 31 décembre 2024.
Risque de second rang :	Les obligations et leurs intérêts constituent des engagements directs et généraux qui viennent en second rang après tous les créanciers privilégiés et disposant de garantie.
Risque de remboursement anticipé :	Voir ci-dessus (pas de possibilité de remboursement anticipé).
Risques principaux propres à l'émettrice - gouvernance :	Risque de dépendance vis-à-vis de personnes à responsabilité clés. La situation où des personnes exerçant des fonctions clés au sein de Financité viendraient à quitter l'association, sans qu'on ne puisse prévoir leur remplacement immédiat, pourrait avoir un impact négatif à court et moyen terme sur son développement et sur ses résultats. Afin de minimiser ce risque, Financité rédige et met à jour ses procédures qui prévoient d'emblée la prise en charge des tâches par une personne sous le contrôle d'une seconde personne.
Risques principaux propres à l'émettrice - opérationnels et commerciaux :	Malgré une attention toute particulière portée à ce risque, malgré l'existence et la mise à jour de procédures, Financité est exposée à plusieurs types de risques opérationnels. Il

	peut s'agir de fraude ou d'autres activités criminelles (tant externes qu'internes), de dysfonctionnement des processus ou procédures, de pannes ou d'indisponibilité des systèmes, d'erreurs humaines, etc. De tels événements peuvent engendrer des pertes financières ou porter préjudice à la réputation de Financité. Afin de se prémunir de toutes malversations financières ou tout détournement de fonds, toutes les transactions financières de Financité doivent être visées par au moins deux personnes.
Risques principaux propres à l'émettrice - liés aux subventions :	L'évolution des fonds propres de Financité sur les dernières années (voir graphique ci-dessous) atteste de la vitalité financière de l'association malgré le résultat négatif en 2022, dû à la réduction de valeur de 170.000 € des parts détenues chez NewB. Il est à noter que la majorité des ressources de Financité ne sont pas pérennes et que le risque existe dès lors qu'elles puissent être insuffisantes pour couvrir les charges de l'association. Afin de se prémunir de ce risque, Financité s'est engagée depuis plusieurs années dans une double démarche stratégique visant à pérenniser et à diversifier ses ressources, ce qui a permis notamment, en 2023, d'obtenir l'agrément agence-conseil en économie sociale accompagné du subside pluriannuel y afférent.
Risque principaux propres à l'émettrice - autres :	Il résulte des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024 que Financité a des participations financières dans des projets d'économie sociale pour un montant de 156.002,08 €. Par le biais de ces participations, Financité est exposée indirectement aux risques propres des projets dans lesquels elle investit. Financité a ainsi dû acter en 2022 une moins-value de 170.000 € sur sa participation de 200.000 € dans la société coopérative NewB et en 2024 de 10.000 € supplémentaires sur la même participation.

7. Frais

Frais ponctuels	Aucun
Commission de placement (frais d'entrée)	Non
Frais de courtage (en cas de sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur)	Non
Frais prélevés sur base annuelle	Non
Frais de garde	0 % par an

8. Résumé de la fiscalité

Précompte mobilier :	30 % sur les revenus de ce produit d'investissement
Autres :	Non

9. Informations pratiques

- En cas de plainte, vous pouvez vous adresser à Financité, Rue de l'Académie 53 à 4000 Liège (info@financite.be).
- Si vous n'obtenez pas satisfaction, contactez le service médiation des consommateurs, North Gate II, Boulevard du Roi Albert II 8 Bte 1 à 1000 Bruxelles (Tel : 02 702 52 20, E-mail : contact@mediationconsommateur.be).
- Quel produit d'épargne et quelle rémunération correspond à vos besoins ? Consultez le site internet d'éducation financière de la FSMA : www.wikifin.be.
- Conformément à la réglementation en vigueur, la présente fiche d'informations ne devait pas être approuvée préalablement par la FSMA. Toute décision d'acheter le produit concerné doit être fondée sur un examen exhaustif de tous les documents pertinents contenant des informations contractuelles ou précontractuelles.

Cette fiche d'informations est établie à la date du 05/11/2024.

Financité A.S.B.L., Rue de l'Académie 53 à 4000 Liège, RPM 434.307.602 – TVA

BE0434.307.602,

tél. : +32 (0) 2 340 08 60.